

## Le secteur du grand âge maintient sa demande d'une loi dédiée après un PLFSS décevant

---

Publié le 27/09/21 - 17h58

**Bien mais pas suffisant. Après les annonces de Jean Castex sur l'autonomie, les fédérations partagent leur déception. "Trop loin des besoins du secteur", les mesures du PLFSS constituent une simple "amorce" pour un réel projet politique ambitieux.**

Le secteur l'a rappelé à l'occasion des assises nationales des Ehpad : à défaut d'une loi grand âge et autonomie, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022 aura intérêt à frapper fort. Les mesures annoncées par l'exécutif en fin de semaine ont-elles suffi ? Plus ou moins timidement, les fédérations répondent par la négative.

Globalement, si l'ensemble du secteur se réjouit des quelques avancées dévoilées par le Premier ministre Jean Castex et intégrées au projet de texte (lire nos articles [ici](#) et [là](#)), le cœur n'est pas véritablement à la joie. Alors que la Fnaqpa, la Fehap et la Fnapaef s'attristent d'annonces "*trop loin des besoins réels du secteur*", la Fnadepa partage la "*déception*" ressentie par le secteur "*devant les mesures annoncées qui sont insuffisantes et ne permettent aucunement de pallier l'abandon de la loi Autonomie*". Celles-ci, estime de fait la fédération, "*ne répondent ni aux urgences du secteur, dont les ressources humaines s'épuisent et se tarissent, ni aux besoins à venir de notre société face au vieillissement de sa population*". En d'autres termes, "*ce projet ne répond pas aux problèmes de fond*", résume l'AD-PA.

### Les mesures du PLFSS insuffisantes

Déplorant le "*décalage*" entre les 10 000 recrutements prévus sur cinq ans en Ehpad et le besoin réel de 350 000 recrutements d'ici 2024, la Fnadepa s'attriste notamment de voir "*qu'aucun nouveau recrutement n'est prévu en 2022*". Cette mesure, observe la Fehap avec désappointement, "*correspond à 10% de la préconisation du rapport El Khomri*". "*À peine un poste et demi par établissement*", complète la Fnapaef. Bien que "*de bon augure*", les annonces du Premier ministre, reprend la Fehap, constituent donc tout au plus "*une amorce*".

Même analyse du côté du domicile. Malgré des annonces "*historiques*" entérinant un système de financement plus équitable pour les services à domicile (lire notre [article](#)), le constat est mitigé. Dans le camp des optimistes, le Synerpa salue "*un signal fort de la volonté du Gouvernement de soutenir et d'accompagner le développement de ce secteur*". L'association Arpavie loue quant à elle des mesures "*ponctuelles, précises et adaptées*" mais s'émeut "*de l'oubli d'une réflexion spécifique pour les habitats collectifs*". Soulagée d'enfin voir émerger un tarif plancher national, la Fedesap salue quant à elle "*une grande avancée*" qui devra se traduire par une progression "*rapide*" de son montant avec des critères d'attribution définis au niveau national et une révision de la gouvernance. Autant de mesures qui ne pourraient se suffire dans le PLFSS.

Dans ce contexte, nombreux sont ceux qui appellent à davantage. Fedesap et Fehap exhortent ainsi les pouvoirs publics à construire une grande loi sur le grand âge et l'autonomie. Une volonté qui amène les fédérations à se tourner vers l'horizon des présidentielles. La Fnaqpa se positionne ainsi pour "*une vraie loi de programmation pluriannuelle qui devra être au cœur de la prochaine élection présidentielle*". Une perspective que la Fehap entend voir concrétiser dans "*les cent premiers jours du prochain Gouvernement*".

La Fnadepa, elle, se tourne vers les parlementaires en les invitant à "*densifier le PLFSS*". Objectif : "*faire en sorte que celui-ci réponde au moins aux urgences du terrain*". Campagne massive de recrutement, généralisation du tarif global en Ehpad, hausse du temps de médecin coordonnateur pour l'ensemble des Ehpad ou encore refonte de la gouvernance et des compétences sont autant de sujets qui pourraient peut-être trouver leur place dans les amendements déposés lors de l'examen du texte.

## **Les assureurs proposent une solution de financement**

Dans un communiqué du 27 septembre, la Fédération française des assurances (FFA) réagit elle aussi aux annonces. Jugeant "*essentielle*" et "*urgente*" la question du financement de la perte d'autonomie, qui "*reste à prendre en compte*", elle propose la création d'un "contrat de complémentaire santé responsable". "*Solution à la fois concrète et ambitieuse*", elle inclurait systématiquement une garantie en cas de dépendance lourde. Le cas échéant, le contrat permettrait d'accéder, "*sans période de carence*", à une rente viagère et à des services de prévention et d'assistance personnalisés. "*Afin de diminuer le coût de ce nouveau contrat et de faciliter ainsi sa souscription par le plus grand nombre, la FFA milite pour que ce contrat bénéficie d'une fiscalité allégée.*"

*Agathe Moret*